

Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Stage et rapports de stage - espagnol

Responsable	Descriptions	Informations
Gerard GOMEZ gerard.gomez@univ-amu.fr	Code : HLEBU03 Nature : Unité d'enseignement Domaines : Arts, Lettres, Langues	Composante : Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines

LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT

Espagnol

CONTENU

Descriptif:

Il s'agit de réaliser un stage d'un mois minimum (laboratoire de recherche, institution culturelle) en France ou à l'étranger. Possibilité de l'effectuer dans le cadre d'Erasmus+(2 mois minimum).

Convention de stage obligatoire. 1 mois minimum (150 heures) ou Erasmus+ 2 mois minimum. Depuis l'année universitaire 2015-2016, un stage a été introduit en Master 1 Recherche. Après avoir passé ses examens de second semestre, l'étudiant doit accomplir un stage d'un mois au minimum (il peut l'effectuer aussi durant l'été). Le stage doit obligatoirement avoir un rapport avec le monde de la recherche ou de la culture en général (entités culturelles, bibliothèques, associations, laboratoires de recherche) et il revient à l'étudiant, et à lui seul, d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour le réaliser. Une fois le stage trouvé, il doit se mettre en contact avec l'enseignant-référent de son parcours (dont le rôle est de conseiller et d'orienter) pour finaliser le dossier. Il peut réaliser ledit stage à l'étranger par le biais d'Erasmus (deux mois de stage avec financement). L'enveloppe budgétaire étant limitée, l'étudiant ayant trouvé un stage en Europe ou Hors-Europe doit se rendre auprès de la DRI pour vérifier s'il est éligible à une aide à la mobilité. Si cela est le cas, la DRI de campus pourra lui remettre le dossier de demande d'aide à la mobilité, à rendre complet avant le départ.

La DRI de campus ALLSH n'est pas en mesure de l'aider à trouver un stage. Le lien d'information concernant les possibilités de financement de stage à l'international avec Aix-Marseille Université est le suivant: <http://dri.univ-amu.fr/fr/stages>. Le responsable des stages est Gérard Gómez. La responsable des stages au sein de la Scolarité est Valérie Vanuxem. Pour d'autres informations, l'étudiant peut aussi s'adresser à Dante Barrientos Tecun, co-responsable, avec Gérard Gomez, du Master Recherche. L'étudiant doit faire valider donc sa convention de stage avec l'aide de l'enseignant-référent de son parcours de formation et de la Scolarité. Toute la démarche administrative concernant le stage doit être effectuée sur la plateforme i pro. Voici l'adresse: <http://ipro.univ-amu.fr/index.php/fr/> L'étudiant doit, en accord avec son directeur de recherche, soutenir son mémoire à la fin du mois de juin (ou à la seconde session). En plus du mémoire de recherche, il doit présenter un rapport de stage. Ledit rapport devra comporter une dizaine de pages (hors annexes) et sera être rédigé en français. Dans l'ensemble, l'étudiant proposera: une fiche signalétique, une présentation de l'organisme d'accueil, le rôle qui fut le sien dans cet organisme (tâches, responsabilités), son intégration au sein dudit organisme, un bilan de l'expérience etc. Le rapport doit suivre les consignes typographiques données pour l'élaboration du mémoire de recherche: en caractères Times New Roman, en 12, interligne de 1,5 et mise en page: 2 cm en haut et en bas de la page et 2,5 cm à droite et à gauche de la page. Peuvent être proposées des Annexes. Si le stage s'effectue pendant l'été, l'étudiant devra obligatoirement le présenter au mois de septembre en présence de son enseignant référent et d'un enseignant-chercheur invité par ce premier (qui ne doit pas être nécessairement du domaine de spécialité). Le responsable de l'organisme d'accueil peut être présent lors de la présentation du rapport. L'étudiant aura environ une vingtaine de minutes pour présenter son rapport et revenir sur son expérience en tant que stagiaire. Il suivra une dizaine de minutes durant lesquelles les membres du jury pourront poser des questions à l'étudiant. Le rapport devra être rédigé et soutenu en français. A la fin du stage l'étudiant doit faire remplir par l'organisme d'accueil une «Attestation de stage» et une

«Fiche d'évaluation» le concernant (à remplir également par l'organisme d'accueil). Il doit par ailleurs, lui-même remplir une fiche d'évaluation du organisme d'accueil. Tous ses documents doivent être obligatoirement transmis ensuite à l'enseignant-référent. Pour avoir d'autres renseignements concernant le stage, l'étudiant peut également consulter le lien suivant: <http://deve.univ-amu.fr/private/conventions-stage-type-amu-stage-sortant-amu-etablissement-denseignement>

VOLUME HORAIRE

CODES APOGÉE

- HLEBU03 [ELP]

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 09/01/2023